



STA/10-WP/45
26/11/09

DIXIÈME SESSION DE LA DIVISION DES STATISTIQUES (STA/10)

Montréal, 23 – 27 novembre 2009

PROJET DE RAPPORT SUR LE POINT 12 DE L'ORDRE DU JOUR

Le 27 novembre 2009, la Plénière approuve le projet de rapport sur le point 12.

Point 12 : Collecte, analyse et diffusion

Examen de la situation actuelle des comptes rendus des transporteurs aériens commerciaux (WP/24)

Examen de la situation actuelle de communication des renseignements : aéroports et fournisseurs de services de navigation aérienne (ANSP) (WP/25)

12.1 DOCUMENTS

12.1.1 Les notes WP/24 et WP/25 portent sur la situation des comptes rendus de statistiques recueillis par l'OACI au moyen de ses formulaires du transport aérien pour les transporteurs aériens commerciaux (Formulaires A à EF) et pour les aéroports et les fournisseurs de services de navigation aérienne (ANSP) (Formulaires I à L) respectivement. Les deux notes contiennent une description des différents programmes, de leurs utilisations principales et de leur couverture, et font l'analyse des avantages potentiels de la mise en œuvre de nouvelles procédures de compte rendu, dont l'objet est d'améliorer la couverture et l'utilité de ces données.

12.2 ANALYSE

12.2.1 Un État explique que, en raison du grand nombre de formulaires que certains États doivent soumettre, il serait utile de les informer, dès le début de l'année, des formulaires qui doivent être soumis et de la date de leur soumission, ainsi que du degré de confidentialité des données à communiquer, si l'on veut disposer de données plus complètes et plus à jour. Il serait également utile à cet égard que les États soient informés du moment où les formulaires sont reçus par le Secrétariat et où les données sont téléchargées dans l'ISDB.

12.2.2 La Division note que, sous réserve de la disponibilité de ressources, un tel système serait assez facile à mettre sur pied, puisque toutes les informations demandées font partie des données qui figurent dans le système de suivi de l'ISDB. Il est noté par ailleurs que le Secrétariat fait actuellement l'évaluation d'un progiciel commercial qui pourrait servir pour une telle tâche.

12.2.3 Un État appelle l'attention de la Division sur une réunion conjointe du Groupe d'experts sur l'économie des aéroports (AEP) et du Groupe d'experts sur l'économie des services de navigation aérienne (ANSEP) qui doit se tenir la semaine prochaine. Bien qu'il soit trop tard pour modifier l'ordre du jour de cette réunion, le Secrétariat devrait néanmoins demander le point de vue de la réunion sur l'utilité de ces données et sur la nécessité de la confidentialité des formulaires de compte rendu liés aux aéroports (Formulaires I, I-S et J) et aux fournisseurs de services de navigation aérienne (Formulaires K et L), le cas échéant.

12.2.4 La Division prend note du consensus général des participants sur la nécessité de désigner un point de coordination (ou plusieurs points s'il y a lieu) pour chaque sujet au sein de l'administration nationale de l'aviation civile de chaque État membre. La Division adopte en conséquence la recommandation ci-après :

Recommandation 12/1**La Division recommande que :**

- a) Les États membres désignent un ou plusieurs points de coordination responsables des statistiques de l'aviation au sein de leur administration nationale de l'aviation civile ;
- b) La liste de ces points de coordination soit affichée sur le site web protégé de l'OACI.

Qualité des données statistiques (WP/32 – présentée par la Colombie)**12.3 DOCUMENT**

12.3.1 La note WP/32, présentée par la Colombie, explique que l'OACI a établi un système statistique qui est essentiel au développement de l'aviation civile, mais qu'aucune méthode n'est actuellement disponible pour valider la qualité des données à leurs sources, c'est-à-dire les compagnies aériennes et les États. Une des principales difficultés rencontrées durant les discussions sur les programmes de coopération de transport aérien sont liées aux différences entre les chiffres utilisées à l'appui des propositions. Ces différences sont dues généralement à l'absence de renseignements sur les processus de validation auxquels ces chiffres ont été soumis, et sur les mesures de contrôle durant la transmission ou l'unification des données

12.4 ANALYSE

12.4.1 Le Secrétariat explique que le Programme statistique dispose déjà, à l'interne, d'un système de contrôle de la qualité du processus, notamment par des procédures de validation permettant de contre-vérifier les données soumises, ainsi que dans le cadre d'ateliers statistiques et de sessions de formation en cours d'emploi, qui contribuent également aux mesures d'assurance de la qualité. Donnant suite à certaines des propositions contenues dans la note WP/32, la Division convient d'étudier comment, par exemple, adapter et mettre en œuvre le mécanisme d'assurance de la qualité établi par la Banque mondiale et ses États membres, afin de relever la qualité des statistiques de l'aviation civile. Un autre État propose, en complément à cette décision, de lier les questions de validation des données et de contrôle de la qualité entre les parties intéressées, au mécanisme proposé de coordination des statistiques de l'aviation civile avec d'autres organisations internationales (STA/10-WP/26).

Recommandation 12/2**La Division recommande que :**

L'OACI consulte des organisations internationales sélectionnées et examine de quelle façon elle pourrait adapter leur mécanisme de contrôle de la qualité aux besoins de l'OACI et de ses États membres.
